

Compte rendu du Conseil Municipal **du vendredi 24 février 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 24 février, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire,

Présents :

Lucette SPINHIRNY - Daniel LEROY - Geneviève SCHOFF - Dominique SCHAFFHAUSER – Ludovic CAMPITELLI - Carine NÄGL - Claude KLINGER-ZIND – Marianne GEBEL - Mireille PELE - Patricia JAEGLE - Dominique HEROLD – Marie-Jeanne BASSO - Jean-Marc KEMPF – Isabel FREUDENREICH – Frédérique MACQUET - Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS - Benoît FREYBURGER – Pascale CAZAURAN - Adèle HAUMESSER

Pouvoirs :

Denis ARNDT a donné pouvoir à Lucette SPINHIRNY
Valérie HAIDAR a donné pouvoir à Daniel LEROY
Patrice DUSSEL a donné pouvoir à Dominique SCHAFFHAUSER
Daniel BRUNSTEIN a donné pouvoir à Jean-Marc KEMPF
Sébastien LABOUREUR a donné pouvoir à Mireille WEISS
Maria FURLANO a donné pouvoir à Adèle HAUMESSER

Excusés :

Guy DAESSLE
Didier SCHERRER

Date de convocation : Vendredi 17 février 2017

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Votants : 27

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Claude KLINGER-ZIND est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 24 février 2017.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2017

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 2 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance du 3 février 2017.

3. Compte de gestion du budget principal 2016

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix :

- Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Extrait du compte de gestion du budget principal 2016

4. Approbation du compte administratif du budget principal 2016

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Il traduit les réalisations, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques menées par la collectivité. Il permet par ailleurs d'apprécier la santé financière d'une collectivité dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables, ainsi que dans le résultat dégagé, qui permet de financer les investissements futurs.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES

Les dépenses réelles ont augmenté sensiblement de 2,39%, soit + 110.923 €, avec principalement :

- les atténuations de produits composées des pénalités pour les logements sociaux et du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales d'une part,
- et les dépenses du personnel d'autre part.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chapitres	CA 2015	CA 2016	Variation	Pourcentage
011-Frais généraux	1 191 053,31 €	1 196 410,42 €	5 357,11 €	0,45%
60 Achats et variations de stocks	400 120,86 €	413 980,84 €	13 859,98 €	3,46%
61 Services extérieurs	514 771,42 €	513 835,15 €	-936,27 €	-0,18%
62 Autres services extérieurs	248 659,03 €	238 173,43 €	-10 485,60 €	-4,22%
63 Impôts et taxes	27 502,00 €	30 421,00 €	2 919,00 €	10,61%
012-Charges de personnel	2 437 874,65 €	2 506 362,09 €	68 487,44 €	2,81%
65-Autres charges de gestion	974 986,94 €	963 632,48 €	-11 354,46 €	-1,16%
66-Charges financières	483,52 €	394,52 €	-89,00 €	-18,41%
67-Charges exceptionnelles	28 541,80 €	4 796,73 €	-23 745,07 €	-83,19%
014 Atténuations de produits	0,00 €	72 267,21 €	72 267,21 €	100,00%
Dépenses réelles	4 632 940,22 €	4 743 863,45 €	110 923,23 €	2,39%
023-Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
042 Opération d'ordre	251 379,34 €	195 602,43 €	-55 776,91 €	-22,19%
TOTAL	4 884 319,56 €	4 939 465,88 €	55 146,32 €	1,13%

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (figurant au chapitre globalisé 011), sont affectées au fonctionnement quotidien des services centraux et des équipements publics gérés en régie ainsi qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés.

Ce chapitre couvre également la location et l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, la formation, les impôts et taxes payés.

Les charges à caractère général ont été stabilisées entre 2015 et 2016 et enregistrent une légère évolution de +0,45% (+ 5.357 €), soit en dessous de l'augmentation prévue de 5% au Budget primitif de 2016.

Globalement, les dépenses ont été contenues et ont respectées les budgets prévus. On peut noter que les dépenses ont été moins élevées que prévues en ce qui concerne les bois et forêts, les frais d'avocats et d'annonces.

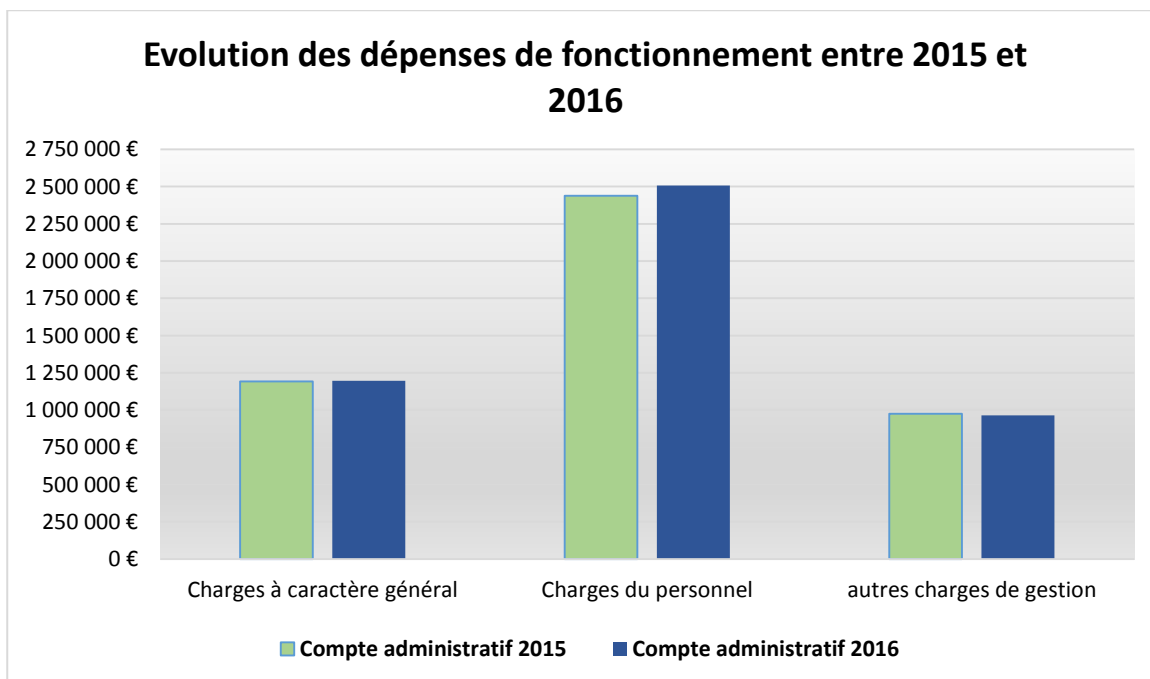
2. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel ont augmenté de 2,81%. Cette augmentation correspond à 68 487 € pour une dépense globale de 2.506.362 € qui a été générée par :

- L'augmentation prévue des cotisations patronales de retraites;
- Les recrutements annoncés dans le budget primitif, à savoir deux agents en contrat aidé, le premier pour le service des espaces verts en remplacement d'un départ et une autre personne pour la propreté urbaine, ainsi qu'un jardinier et les recenseurs,
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) traduisant l'évolution de carrières des agents.

L'augmentation attendue était plus élevée puisque le budget primitif prévoyait une dépense de 2.630.000 €. La gestion des non-remplacements et, de ce fait, la limitation du recours aux services extérieurs a permis de réaliser quelques économies.

En revanche, le renouvellement des contrats d'assurances du personnel, qui ont déjà pris fin par rupture de contrat, ont provoqué une augmentation de l'ordre de 10.000 €.



3. Autres charges de gestion courante

Les charges de gestion courante connaissent une diminution de 1.16% (- 11 354 €). Outre les subventions au CCAS et aux PEP Alsace pour le service périscolaire (187.151 €) et le multi-accueil (259 841 €), ce poste intègre également les cotisations aux Syndicats et établissements publics (267 089 €), les indemnités des élus et les créances irrécouvrables.

4. Atténuations de produits

Il s'agit du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (52 889 €) et de la contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (19 378 €).

5. Charges exceptionnelles

La baisse significative de ce chapitre est due à la présence en 2015 de l'annulation du titre de recettes pour un montant de 18 123 € dans le cadre du contentieux Straub.

B. EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

Les recettes réelles tendent à stagner entre 2015 et 2016 avec une légère diminution de 20.474 € soit -0,33% alors même que la DGF continue de baisser.

1. Atténuations de charges

Ce chapitre enregistre le remboursement des assurances pour les risques statutaires des maladies des agents territoriaux. Si les conditions de remboursement n'ont pas été modifiées, on constate une baisse des jours – maladies remboursés.

2. Produits des services

L'évolution des produits du domaine s'établit à 4.86% (+ 5 903 €) malgré la diminution de la vente de bois de 20 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Chapitres	CA 2015	CA 2016	Variation	Pourcentage
013-Atténuations de charges	56 685,39 €	40 098,84 €	-16 586,55 €	-29,26%
70-Produits des services	121 458,21 €	127 361,70 €	5 903,49 €	4,86%
73-Impôts et taxes	4 575 924,21 €	4 725 860,51 €	149 936,30 €	3,28%
Attribution de compensation + DSC	1 344 433,00 €	1 324 244,00 €	-20 189,00 €	-1,50%
74-Dotations, subventions	1 154 059,16 €	1 021 753,93 €	-132 305,23 €	-11,46%
75-Autres produits	191 025,74 €	160 260,14 €	-30 765,60 €	-16,11%
76-Produits financiers	7 591,06 €	65,95 €	-7 525,11 €	-99,13%
77-Produits exceptionnels	10 938,52 €	21 806,99 €	10 868,47 €	99,36%
Recettes réelles	6 117 682,29 €	6 097 208,06 €	-20 474,23 €	-0,33%
042-Opération d'ordre	67 988,86 €	61 314,75 €	-6 674,11 €	-9,82%
TOTAL	6 185 671,15 €	6 158 522,81 €	-27 148,34 €	-0,44%

3. Impôts et taxes

Aux bases d'imposition s'appliquent des taux fixés chaque année par le conseil municipal en fonction du produit attendu de la fiscalité directe locale.

Ces taux ont été majorés de 3% en 2016, après 5 ans de stabilité fiscale.

Les produits de ces taxes ont été en 2016 de :

- 1.383.604 € pour la taxe d'habitation (+32.488 €)
- 1.476.052 € pour la taxe foncière bâtie (+60.792 €)
- 111.908 € pour la taxe foncière non-bâtie (+7.038 €)

Soit au total une augmentation de 100.318 €.

Le produit des taxes indirectes et autres impôts est de 404 166 €, en légère augmentation de +2.62% (+10.558€). Il comprend, entre autres, la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 195 515 € (en augmentation de 11 538 €), les droits de place pour 8 885 € avec le marché nocturne, la taxe sur les pylônes (22 528 €), et la taxe sur la publicité extérieure.

4. Dotations et participations

La baisse globale de 11,46% (132 306 €) est engendrée principalement par la diminution de la dotation forfaitaire nette de 132 903 €. Les compensations de l'Etat au titre des exonérations en matière d'impôts directs ont diminué de 14 202 €.

Les autres participations se composaient principalement de :

- le versement des aides pour les contrats aidés qui a augmenté de 11 251 €,
- la participation de 173 392 € versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement du multi-accueil et du service périscolaire en diminution de 3 390 €.

5. Autres produits

Les autres produits de gestion sont en diminution de 16.11% (-30 765 €) et sont constitués des loyers des immeubles (125 586 €), des affermages et concessions (9 542 €) et des autres locations. La variation provient de la modification des imputations comptables avec les produits du domaine.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES PRINCIPALES DEPENSES

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Chapitres	CA 2015	CA 2016	Variation	Pourcentage
16-Remboursement emprunts	4 620,47 €	4 633,47 €	13,00 €	0,28%
10-TLE		65 886,00 €	NS	
20-Immobilisations incorporelles	81 635,17 €	111 541,26 €	29 906,09 €	36,63%
21-Immobilisations corporelles	773 054,88 €	784 544,54 €	11 489,66 €	1,49%
23-travaux en cours	1 150 517,12 €	960 396,66 €	-190 120,46 €	-16,52%
45 - Opérations comptes tiers	301 224,59 €	171 103,71 €	-130 120,88 €	-43,20%
Dépenses réelles	2 311 052,23 €	2 098 105,64 €	-212 946,59 €	-9,21%
040-Opérations d'ordre	67 988,86 €	61 314,75 €	-6 674,11 €	-9,82%
041-Opérations d'ordre	1,00 €	408 047,89 €	NS	
TOTAL	2 379 042,09 €	2 567 468,28 €	188 426,19 €	7,92%

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 027 000 €. Les principaux chantiers ont été notamment les suivants :

- Aménagement de la salle du conseil, des archives et construction des toilettes publiques 576 659 €
- Fin des travaux de La Forge 128 573 €
- Acquisitions foncières 282 813 €
- Matériel informatique et équipement de la salle du conseil municipal 122 625 €
- Diverses études 103 921 €
- Travaux dans les cimetières 52 745 €
- Travaux dans les écoles 64 817 €
- Travaux divers bâtiments communaux 45 315 €
- Divers mobilier 26 125 €
- Véhicule sapeurs-pompiers 21 793 €
- Travaux sous co-maîtrise d'ouvrage pour la sécurisation de la traversée de La Forge 171 103.71 €

2. LES PRINCIPALES RECETTES

1. Les dotations

Le FCTVA a pour vocation de compenser la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à 16,404% du montant de la dépense et est versé avec un décalage d'un an. Wintzenheim a ainsi perçu en 2016 le remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses de 2015. Il s'établit à 216.361 €.

La Taxe d'Aménagement a accusé une augmentation significative, montrant une reprise de la construction, passant de 81 746 € en 2015 à 160 849 € de recettes en 2016.

2. Les subventions d'équipement

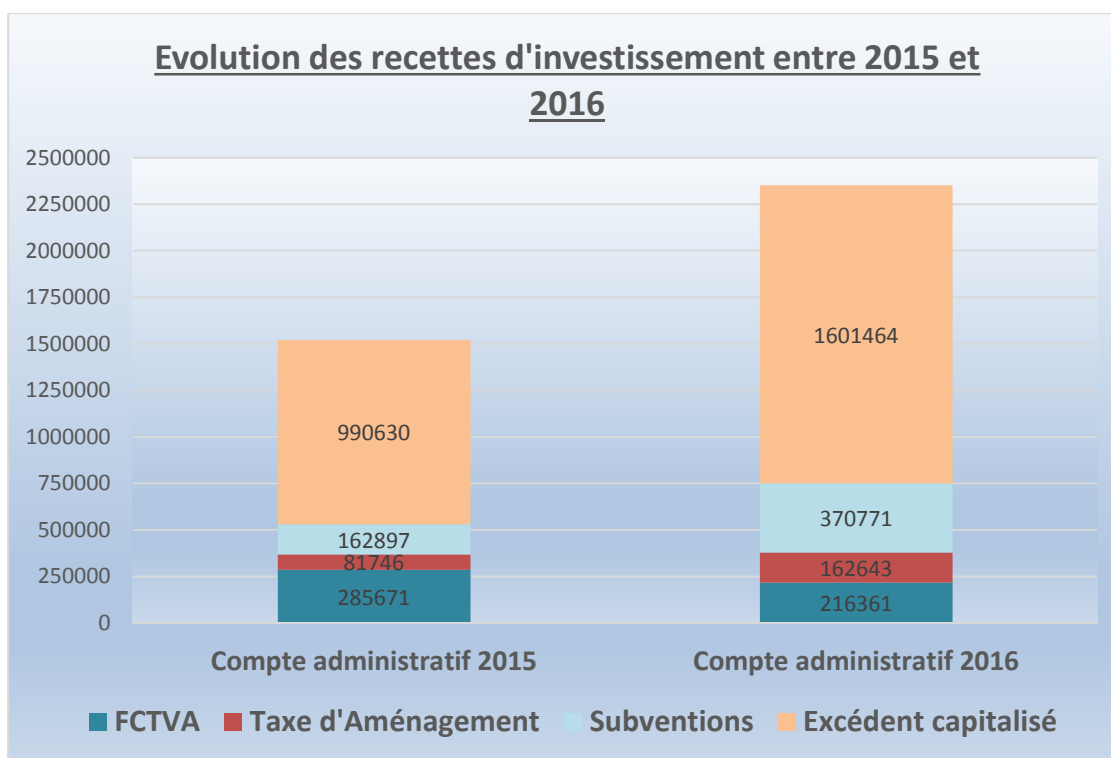
Wintzenheim a bénéficié en 2016 du versement de subventions pour un montant de 370 771 €. Ces subventions ont été versées par :

- Colmar Agglomération : 273 339 € pour les travaux à La Forge
- Amendes de police : 46 995 € pour les travaux à La Forge
- Enveloppe sénatoriale : 25 000 € pour les travaux à La Forge
- Vialis : 14 797 € pour l'extension du réseau de gaz rue Ste Odile
- Syndicat d'électricité : 10 640 € pour la redevance R2

3. L'excédent capitalisé

Les réserves inscrites au compte 1068 pour 1 601 464,18 € représentent la part du résultat 2015 excédentaire de la section de fonctionnement, qui a été affectée par le conseil municipal au financement de la section d'investissement lors du vote du budget primitif 2016.

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chapitres	CA 2015	CA 2016	Variation	Pourcentage
10-Dotations	1 358 148,81 €	1 980 468,91 €	622 320,10 €	45,82%
13-Subventions	162 897,10 €	370 771,13 €	207 874,03 €	127,61%
16-Emprunts et dettes assimilées	640,00 €	60,00 €	-580,00 €	-90,63%
458 - Opérations comptes tiers	301 224,59 €	171 103,71 €	-130 120,88 €	-43,20%
27-Autres Immob,financières		165,00 €	165,00 €	100,00%
Recettes réelles	1 822 910,50 €	2 522 568,75 €	699 658,25 €	38,38%
040-Opérations d'ordre	251 379,34 €	195 602,43 €	-55 776,91 €	-22,19%
041-Opérations d'ordre	1,00 €	484 825,92 €	NS	
TOTAL	2 074 290,84 €	3 202 997,10 €	1 128 706,26 €	54,41%



III. LES INDICATEURS DE GESTION

Les recettes réelles de fonctionnement ont connu une légère baisse (-20.474 €) en 2016 par rapport aux recettes de 2015 et ce malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) d'environ 132 900 €.

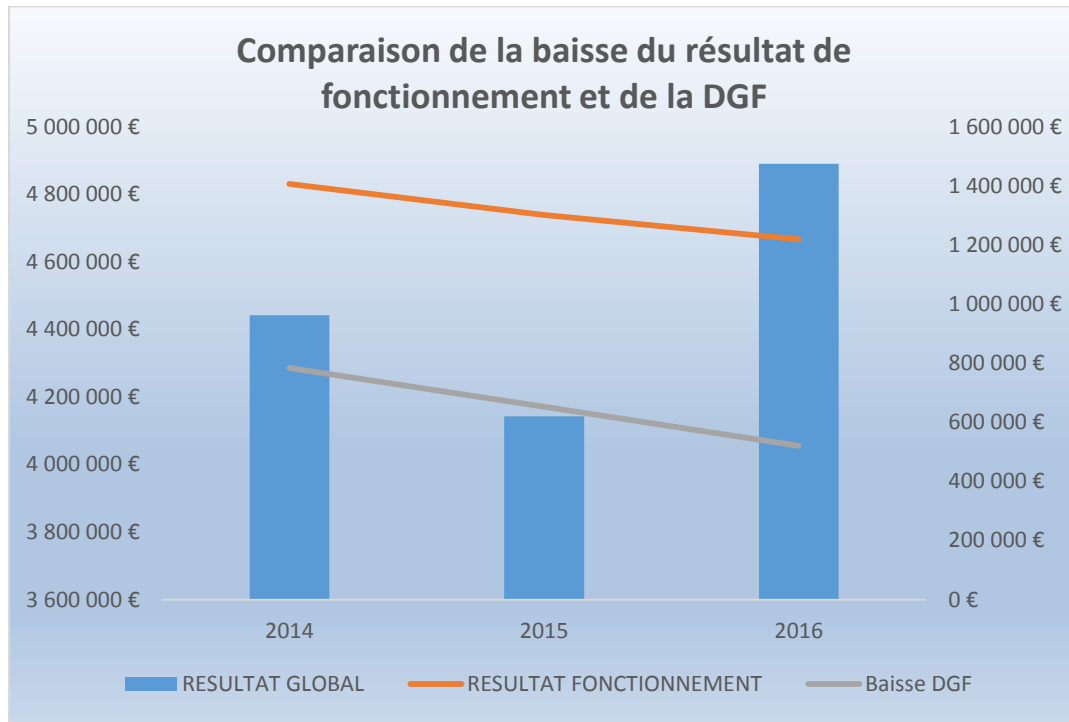
Les dépenses réelles de fonctionnement ont quant à elles enregistré une progression de +2,39% (masse salariale incluse).

La conjonction de ces éléments permet le maintien des indicateurs financiers tels que l'épargne nette.

L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurées ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais financiers...).

Le niveau d'épargne nette et le taux d'épargne nette sont restés à des niveaux relativement importants depuis 2014. L'épargne nette est de l'ordre de 1 345.400 € pour 2016, soit 22% des dépenses réelles de fonctionnement, alors que les collectivités de 5.000 à 10.000 habitants se situent entre 10% et 16%.

Le résultat global de l'exercice 2016 s'établit à 4 890 219.82 €, montant résultant d'un résultat de fonctionnement de 1 219 056.93 € et d'un besoin de financement de la section d'investissement de 471 281.07 €.



Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 février 2017,

Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, par 24 voix pour :

(Monsieur le Maire ne participe au vote et sort de la salle du conseil municipal) :

- Approuve le compte administratif du budget principal de 2016,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : *Extrait du compte administratif du budget principal 2016*

5. Bilan foncier 2016

Rapporteur : Benoît FREYBURGER

Le législateur a imposé que «*le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal et soit annexé au compte administratif de la Commune*».

Le bilan de l'année 2016 sera ainsi annexé au compte administratif.

Les acquisitions et l'échange avaient pour objet :

- La régularisation de la constitution d'un chemin rural,
- L'élargissement du chemin du Herrenpfad en application d'un emplacement réservé prévu au PLU,
- L'acquisition des terrains pour le pôle sportif d'arts martiaux.

	Date de l'acte	Référence Cadastre	Superficie en are(s)	Adresse du bien	Nom du Vendeur/Acheteur	Prix
Acquisition	12/01/2016	Section 47 N° 83/78 - 110/78	0,44	lieu dit Obersoedlen	SCHAFFAR Jean-Louis et Gérard/Commune	1 €
Acquisition	15/01/2016	Section 47 N° 27	2,25	lieu dit Obersoedlen	GFA STENTZ Aimé/Commune	1 €
Echange	21/01/2016	Section 47 n°109/78 - 93/27 - 94/27 - 95/78 contre Section 47 N°104 - 106	1,54 1,17	lieu dit Obersoedlen	Commune/ZIND- HUMBRECHT	ECHANGE
Acquisition	17/03/2016	Section 33 N° 674/64 Section 33 N° 675/64	9,91 9,59	Kleinfeld (Rue Sainte- Odile)	SCHOEPFER/Commune	195 000 €
Acquisition	28/09/2016	Section 14 N° 478/4 Section 14 N° 479/4	0,2 0,22	Chemin du Herrenpfad	Cts BURGER/Commune	7 000 €

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal prend acte de ce bilan foncier qui sera ainsi annexé au compte administratif 2016.

6. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 AU BUDGET PRINCIPAL 2017

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Après adoption du compte administratif communal et du compte de gestion de l'année 2016, il appartient au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats sur la base de la proposition ci-après :

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	9 367 851.16	10 166 153.96	19 534 005.14
	Titres de recettes émis*	B	3 202 997.10	6 158 522.81	9 361 519.91
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	9 367 851.16	10 166 153.96	19 534 005.14
	Mandats émis*	F	2 567 468.28	4 939 465.88	7 506 934.16
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit		635 528.82	1 219 056.93	1 854 585.75
RESULTAT 2015 REPORTE	Excédent Déficit		1 189 783.18	4 142 443.96	2 952 660.78
RESULTAT CUMULE 31/12/2016 avant RAR	Excédent Déficit		554 254.36	5 361 500.89	4 807 246.53
RESTES A REALISER	Recettes Dépenses		230 850.00 147 876.71		82 973.29
BESOIN DE FINANCEMENT	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR) Excédent Déficit		471 281.07	5 361 500.89	4 890 219.82

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 février 2017,

Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Adoption du budget principal 2017 de la commune de Wintzenheim

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Le budget primitif 2017 a été élaboré en cohérence avec les orientations budgétaires débattues lors de la séance du conseil municipal du 3 février 2017. Les principaux éléments sont les suivants :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations nouvelles	11 041 380.82 €	6 151 161.00 €	7 334 213.82 €	7.805 494.89 €	18 375 594.64 €	13 956 655.89 €
RAR 2016			147 876.71 €	230 850.00 €	147 876.71 €	230 850.00 €

Résultat reporté		4 890 219.82 €	554 254.36 €		554 254.36 €	4 890 219.82 €
Total	11 041 380.82 €	11 041 380.82 €	8 036 344.89 €	8 036 344.89 €	19 077 725.71 €	19 077 725.71 €

Rappel du budget primitif 2016 :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations nouvelles	10 166 153.96 €	6 023 710.00 €	6 591 330.96 €	8 192 795.14 €	16 757 484.92 €	14 216 505.14 €
Restes à réaliser 2015			1 155 537.84 €	743 856.84 €	1 155 537.84 €	743 856.84 €
Résultat reporté		4 142 443.96 €	1 189 783.18 €		1 189 783.18 €	4 142 443.96 €
Total	10 166 153.96 €	10 166 153.96 €	8 936 651.98 €	8 936 651.98 €	19 102 805.94 €	19 102 805.94 €

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles sont évaluées à 5 508 167 €.

DEPENSES				
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chapitres	BP 2016	BP 2017	Variation	Pourcentage
011-Frais généraux	1 320 400,00 €	1 338 067,00 €	17 667,00 €	1,34%
60 Achats et variations de stocks	418 855,28 €	455 591,00 €	36 735,72 €	8,77%
61 Services extérieurs	538 943,83 €	563 363,00 €	24 419,17 €	4,53%
62 Autres services extérieurs	333 700,89 €	287 263,00 €	-46 437,89 €	-13,92%
63 Impôts et taxes	28 900,00 €	31 850,00 €	2 950,00 €	10,21%
012-Charges de personnel	2 630 000,00 €	2 714 000,00 €	84 000,00 €	3,19%
014- Atténuations de produits	80 000,00 €	25 000,00 €	-55 000,00 €	-68,75%
65-Autres charges de gestion	1 010 000,00 €	1 027 100,00 €	17 100,00 €	1,69%
66-Charges financières	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00%
67-Charges exceptionnelles	30 000,00 €	20 000,00 €	-10 000,00 €	-33,33%
022 - Dépenses imprévues	350 000,00 €	380 000,00 €	30 000,00 €	8,57%
Dépenses réelles	5 424 400,00 €	5 508 167,00 €	83 767,00 €	1,54%
023-Virement à la section d'investissement	4 486 753,96 €	5 283 213,82 €	796 459,86 €	17,75%
042-Opération d'ordre	255 000,00 €	250 000,00 €	-5 000,00 €	-1,96%
TOTAL	10 166 153,96 €	11 041 380,82 €	875 226,86 €	8,61%

1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses du chapitre 011 augmenteraient de +17 667 €, soit +1.34%. Elles regroupent essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : les frais de chauffage, d'électricité, de carburant..., l'entretien des bâtiments communaux et celui de la voirie, le fonctionnement des services à la population ainsi que toutes actions et manifestations.

Les dépenses des services sont envisagées avec une faible augmentation à 1 306 217 € (hors taxes foncières d'un montant de 31 850 €). Cette prévision suppose la continuation d'un suivi strict des réalisations et des consommations.

2. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses du personnel étaient estimées à 2.630.000 € dans le budget primitif 2016. Il est proposé d'inscrire 2.714.000 € dans le Budget primitif 2017 soit + 3,2% (+84.000 €) afin de prendre en compte :

- les augmentations des charges patronales et salariales avec les surcoûts liés à l'URSSAF, l'IRCANTEC et la CNRACL et la revalorisation du SMIC soit 67.000 €,
- le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) traduisant la carrière de l'agent,

Aucun recrutement n'est prévu et les heures supplémentaires seront dorénavant prioritairement récupérées.

L'estimation des dépenses à 2.714.000 € prend également en compte l'impact éventuel de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) comprenant le « transfert Primes-Points » et la revalorisation des rémunérations des agents publics.

Les charges du personnel seraient alors de l'ordre de 339 € /habitant alors que la moyenne de la strate était de 532 € / habitant (*Données 2014 – Finances Publiques*).

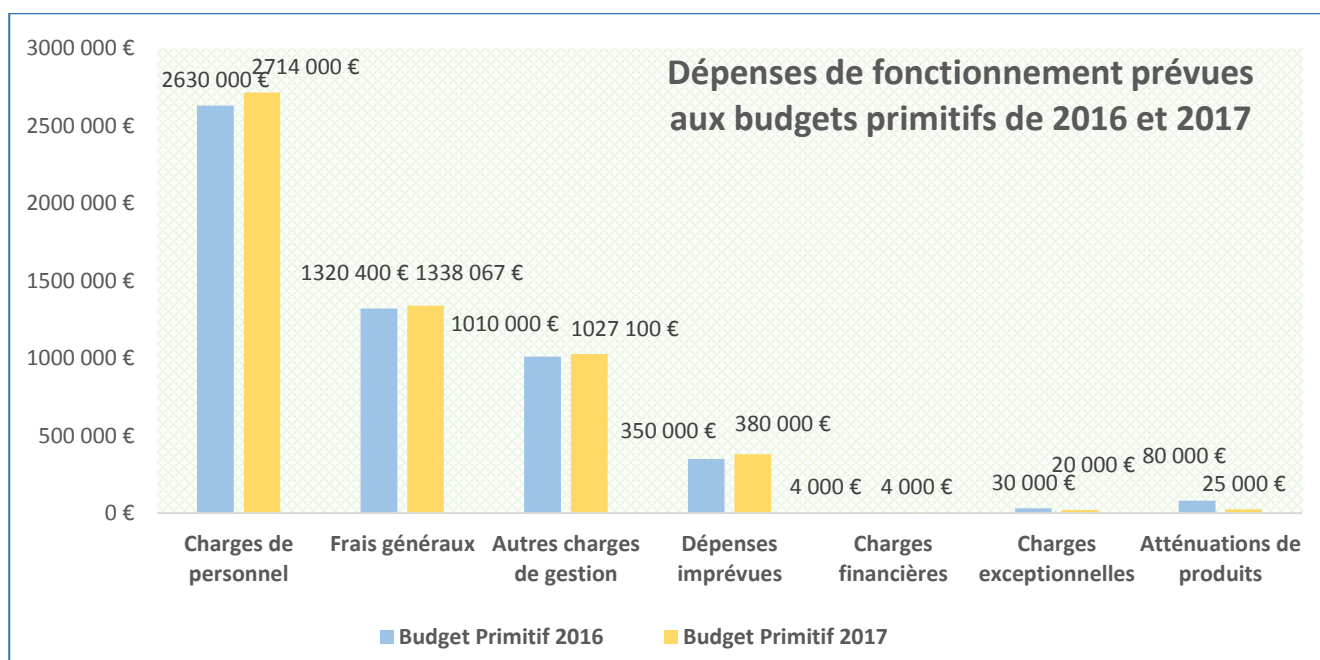
3. Atténuations des produits (chapitre 014)

La somme de 25.000 € correspond à une évaluation du prélèvement du Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC).

4. Autres charges de gestion (chapitre 65)

Le chapitre 65 a été estimé à 1 027 100 € comprenant principalement :

- La participation aux organismes de regroupement est estimée à 285 100 €
- Les contributions au titre des Délégations de Services Publics : La subvention pour la crèche est de 256.508 € pour 2017 et celle du service périscolaire s'élève à 190 894 € (ainsi que 12.300€ et 3.300 € en subventions d'équipement) soit pour l'année 2017,
- Les indemnités des élus pour 130 600 €,
- Les subventions de fonctionnement versées aux associations représenteraient un budget de 62.000 € La subvention versée au CCAS est identique à celle de 2016 soit 45 000 €
- La subvention pour les Œuvres Sociales est de 9.200 € comprenant les médailles remis aux agents.



B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 6 081 161 €.

Les recettes de fonctionnement participent au financement des dépenses de gestion courante de la commune. Elles sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat, des participations des autres partenaires financeurs.

RECETTES				
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Chapitres	BP 2016	BP 2017	Variation	Pourcentage
013-Atténuations de charges	30 000,00 €	25 000,00 €	-5 000,00 €	-16,67%
70-Produits des services	120 410,00 €	151 660,00 €	31 250,00 €	25,95%
73-Impôts et taxes	4 588 700,00 €	4 819 442,00 €	230 742,00 €	5,03%
Attribution de compensation + DSC	1 319 000,00 €	1 324 200,00 €	5 200,00 €	0,39%
74-Dotations, subventions	1 008 500,00 €	914 909,00 €	-93 591,00 €	-9,28%
75-Autres produits	193 000,00 €	159 650,00 €	-33 350,00 €	-17,28%
76-Produits financiers	3 100,00 €	500,00 €	-2 600,00 €	-83,87%
77-Produits exceptionnels	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00%
Recettes réelles	5 953 710,00 €	6 081 161,00 €	127 451,00 €	2,14%
002-Résultat reporté	4 142 443,96 €	4 890 219,82 €	747 775,86 €	18,05%
042 Immobilisations corporelles	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL	10 096 153,96 €	11 041 380,82 €	945 226,86 €	9,36%

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 augmenteraient de 2.14% par rapport au budget primitif 2016, soit 127 451 €.

1. Les concours financiers de l'Etat

Ce poste est envisagé avec une baisse, passant de 1 008 500€ à environ 914 909€, soit - 93 591 € (-9.28%).

La principale diminution concernerait la DGF impactée par la contribution au redressement des comptes publics dont le montant en 2017 est estimé à 561 059 €.

La subvention de la Caisse d'Allocation Familiales est stable est passerait de 198.017 € en 2016 à 197.241 € en 2017.

Les allocations versées par l'Etat afin de compenser les pertes de produit fiscal résultant de mesures nationales ayant conduit à des réductions de base d'imposition devraient diminuer en 2017 d'environ 20 000€.

2. Le produit fiscal

La baisse continue des dotations de l'Etat créant une diminution constante des recettes et l'augmentation des dépenses contraintes par des décisions extra-communales accentue l'effet – ciseaux.

Depuis 2014, les collectivités locales participent à l'effort visant à réduire le déficit public, notamment via la Contribution au redressement des finances publiques qui vient minorer les concours financiers versés par l'Etat.

- Entre 2014 et 2017, la commune aura perdu 321.000 € au titre de la Dotation Forfaitaire Nette soit un rythme annuel de diminution de l'ordre de **107 000 €**.
- Les dépenses de fonctionnement non-maîtrisables : fluides, charges patronales, revalorisation des salaires dans le cadre de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations », contrats de maintenance des bâtiments, ... soit une dépense de l'ordre de **90.000 €** par an,
- L'instruction des permis de construire pris en charge par Colmar Agglomération (à la place de la DDT) : **14.000 €** à minima par an.

Il faut également prendre en compte les dépenses d'investissement contraintes, à savoir les subventions d'équipement pour la construction des logements sociaux de **320.000 €**.

Il est impossible de combler le déficit des recettes de l'Etat et l'augmentation des dépenses non-maîtrisables, surtout en prenant en considération que ce processus va continuer dans les années à venir.

L'écart entre les dépenses, les recettes non perçues et les recettes est de l'ordre de 200.000 € par an, de 520.000 € pour 2017, et devra être comblé principalement par une recherche d'économie et par « l'épargne » que réalise la commune, mais aussi par une mise à contribution de la population en 2017.

Aussi, compte tenu des baisses programmées des dotations et afin d'assurer l'équilibre du budget pour l'année 2017, il est nécessaire de relever les taux de fiscalité directe locale de 3% :

	Taux en 2015	Taux en 2016	Taux 2017	Evolution %
Taxe d'habitation	13.05 %	13.44 %	13.84 %	+ 3 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.89 %	16.37 %	16.86 %	+ 3 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49.08 %	50.55 %	52.07 %	+ 3 %

Le produit des taxes directes pour 2017 devrait s'élever à 3 072 531 € en augmentation de 100 967€ par rapport à 2016.

3. Les dotations reçues de Colmar Agglomération

Elles sont constituées de l'attribution de compensation, de la dotation de solidarité communautaire et s'élèveraient à :

- 1 183 200 € pour l'attribution de compensation,
- 141 000 € pour la dotation de solidarité communautaire.

4. Les taxes parafiscales

Les droits de mutation sont estimés à 196 000 € en raison de la forte dynamique des mutations foncières sur la commune. Les autres taxes varient en fonction des indices contractuels.

5. Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine

Ce sont essentiellement les produits d'exploitations qui augmenteraient de 31 000 € avec principalement la vente de bois. L'augmentation du poste « Redevance d'occupation du domaine public communal » correspond à une modification des imputations comptables la contrepartie se trouvera en diminution dans les « Autres produits de gestion ».

6. Les produits financiers

Il s'agit des intérêts des parts sociales détenues par la commune auprès du Crédit Agricole.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 7.161 590 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Chapitres	BP 2016	BP 2017	Variation	Pourcentage
10-Dotations	10 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	200,00%
16-Remboursement emprunts	5 800,00 €	500,00 €	-5 300,00 €	-91,38%
20-Immobilisations incorporelles	460 000,00 €	515 058,00 €	55 058,00 €	11,97%
21-Immobilisations corporelles	2 000 030,96 €	1 302 755,82 €	-697 275,14 €	-34,86%
23-travaux en cours	3 175 000,00 €	4 830 000,00 €	1 655 000,00 €	52,13%
27-Autres immobilisations	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00%
45 Opérations cptes tiers	619 000,00 €	100 000,00 €	-519 000,00 €	-83,84%
Restes à réaliser	1 155 537,84 €	147 876,71 €	-1 007 661,13 €	-87,20%
020 - Dépenses imprévues		234 400,00 €		
Dépenses réelles	7 426 368,80 €	7 161 590,53 €	-264 778,27 €	-3,57%
040-Opérations d'ordre	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00%
041-Opérations d'ordre	250 500,00 €	250 500,00 €	0,00 €	0,00%
001-Résultat reporté	1 189 783,18 €	554 254,36 €	-635 528,82 €	-53,42%
TOTAL	8 936 651,98 €	8 036 344,89 €	-900 307,09 €	-10,07%

L'investissement comprendrait principalement les dépenses suivantes :

➤ En voirie	1 230 000 €
• Marché à bons de commande- voirie	
Chemins ruraux	120 000 €
• Rue de Lattre	300 000 €
• Chemin du Herrenpfad	110 000 €
• Aménagement Parc Herzog	500 000 €
• Aménagement Bords de rives	100 000 €

• Co-maîtrise d'ouvrage Lotissement Flachsland		
- Colmar Agglomération	100 000 €	
➤ Bâtiments		3 948 400 €
• Aménagement d'un Pôle sportif (AP/CP)	3 000 000 €	
• Cantine de Logelbach (AP/CP)	100 000 €	
• Bâtiment 9, rue Clemenceau (pôle médical) (AP/CP)	600 000 €	
• Chapelle Herzog (AP/CP)	100 000 €	
• Travaux climatisation Arthuss	60 000 €	
• Travaux mairie et mairie annexe	80 000 €	
• Travaux écoles	8 400 €	
➤ Acquisitions foncières		470 000 €
➤ Sécurité		103 000 €
• Installation vidéosurveillance Wintzenheim centre	50 000 €	
• Sécurisation des écoles	33 000 €	
• Véhicule police municipale	20 000 €	
➤ Aménagements-Etudes-Mobilier-Informatique-Divers		501 200 €
• Subvention construction de logements sociaux	320 000 €	
• Subvention enfouissement de réseaux	30 000 €	
• Acquisitions de matériel informatique et audiovisuel	34 700 €	
• Travaux cimetières Wintzenheim	56 000 €	
- Extension columbariums	30 000 €	
- Allées des cimetières	26 000 €	
• Illuminations de Noël	15 000 €	
• Panneau lumineux	15 000 €	
• Mobilier entrée Ouest	18 000 €	
• Podium Halle des Fêtes	12 500 €	
➤ Matériel et Outillage – Espaces Verts et Voirie		185 449 €
• Camion	160 000 €	
• Broyeur multi-végétaux	21 252 €	
• Tondeuse + souffleur	2 277 €	
• Taille haies électrique	1 920 €	
	TOTAL	6 438 049 €

B. LES RECETTES INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 2 252 631 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT -RECETTES				
Chapitres	BP 2016	BP 2017	Variation	Pourcentage
024-Produits des cessions	425 000,00 €	550 000,00 €	125 000,00 €	29,41%
10-Dotations	1 981 464,18 €	871 781,07 €	-1 109 683,11 €	-56,00%
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 601 464,18 €	471 281,07 €	-1 130 183,11 €	-70,57%
13-Subventions	175 077,00 €	500 000,00 €	324 923,00 €	NS
45 - Opérations cptes tiers	619 000,00 €	100 000,00 €	-519 000,00 €	-83,84%
Restes à réaliser	743 856,84 €	230 850,00 €	-513 006,84 €	-68,97%
Recettes réelles	3 944 398,02 €	2 252 631,07 €	-1 691 766,95 €	-42,89%
040-Opérations d'ordre	255 000,00 €	250 000,00 €	-5 000,00 €	-1,96%
041-Opérations d'ordre	250 500,00 €	250 500,00 €	0,00 €	0,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 486 753,96 €	5 283 213,82 €	796 459,86 €	17,75%
TOTAL	8 936 651,98 €	8 036 344,89 €	-900 307,09 €	-10,07%

Le financement de la section d'investissement serait assuré par :

- Le produit prévisionnel des cessions d'immobilisations représentant 550 000 € en 2017,
- Le produit des subventions à recevoir à hauteur de 730.850 €. Il s'agit des fonds de concours de Colmar Agglomération soit 230.850 € pour l'aménagement de la salle du conseil municipal et des archives et 500.000 € pour la construction du pôle sportif,
- Le compte de tiers représenterait une recette de 100.000 € pour la co-maîtrise d'ouvrage avec Colmar Agglomération pour les travaux d'extension et de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement rue Sainte Odile,
- Les dotations au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sont inscrites pour 270 000 € et 130 000 € au titre de la taxe d'aménagement,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé est intégré à hauteur de 471 281 € et l'épargne de gestion à hauteur de 5 283 213 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 février 2017,

Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

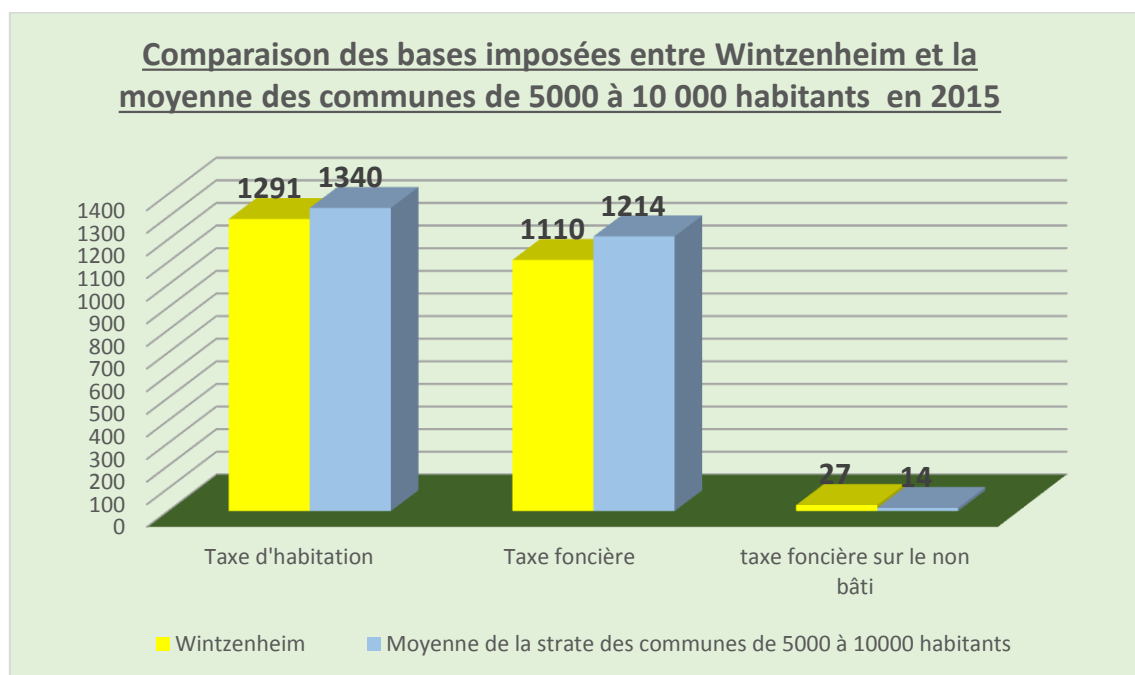
- Autorise la reprise des restes à réaliser au 31 décembre 2016 au budget primitif 2017,
- Adopte par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget principal 2017 de la ville tel que proposé ainsi que le tableau des effectifs,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 3 : Extrait du budget principal 2017 de la commune de Wintzenheim

8. Adoption des taux d'imposition communaux 2017

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

En 2015, les impôts locaux représentaient une recette de 353 € / habitant alors que la moyenne de la strate des communes de 5000 à 10.000 habitants était de 468 € / habitant. Les bases nettes imposées étaient encore inférieures à la moyenne de la strate des communes de 5000 à 10000 habitants.



La commune a vu ses recettes baisser, principalement avec la diminution importante de la DGF et parallèlement, des dépenses supplémentaires sont venues s'ajouter notamment du fait de la nécessaire production de logements sociaux.

Aussi, compte tenu des baisses programmées des recettes et l'augmentation des dépenses contraintes, il est proposé de modifier les taux en 2017 afin que les recettes fiscales contribuent en partie à réduire le différentiel recettes-dépenses de fonctionnement.

	2016	2017	Moyenne de la strate des communes de 5000 à 10000 habitants (2014)
Taxe d'Habitation	13.44 %	13,84%	14,47%
Taxe Foncière sur le Bâti	16.37 %	16,86%	20,81%
Taxe Foncière sur le non Bâti	50.55 %	52,07%	57,56%

Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Augmente les taux des taxes directes locales pour 2017 en y appliquant une augmentation de 3%, à savoir :
 - o - Taxe d'Habitation : 13.84 %
 - o - Taxe Foncière Bâtie : 16.86 %
 - o - Taxe Foncière non Bâtie : 52.07 %
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Adoption des subventions 2017 aux associations

Rapporteur : Daniel LEROY

Le montant de la subvention allouée à chaque association est issu des critères mis en place dans le cadre de la convention de partenariat traitant des subventions et des occupations de salles.

Associations locales :

Associations	Subvention de fonctionnement 2017	Subvention sur projet 2017	Total de la subvention 2017	Pour mémoire subvention 2016
Accordéon club	273 €	250 €	523 €	518 €
Amis de la Chapelle Herzog	500 €	-	500 €	1000 €
Amis de la musique mécanique	570 €	4675 €	5245 €	755 €
ASL	330 €	150 €	480 €	490 €
Association pêche et pisciculture	464 €	-	464 €	423 €
Association sportive (football)	1000 €	-	1000 €	1000 €
ATAW	360 €	-	360 €	360 €
Aviculture	316 €	440 €	756 €	726 €
Associations	Subvention de fonctionnement 2017	Subvention sur projet 2017	Total de la subvention 2017	Pour mémoire subvention 2016
Chorale Ste Cécile	430 €	-	430 €	430 €
Chorale St Joseph	200 €	-	200 €	326 €
Club Vosgien	1000 €	-	1000 €	1000 €
Copains d'abord	533 €	1000 €	1533 €	531 €
Desidela	435 €	2000 €	2435 €	440 €
Echecs	612 €	-	612 €	618 €
Edelweiss	200 €	-	200 €	200 €
GV	1000 €	-	1000 €	1000 €
Hand-Ball	913 €	-	913 €	1000 €
Judo	1000 €	320 €	1320 €	1600 €
Karaté	1000 €	500 €	1500 €	1680 €
New Basket	1000 €	-	1000 €	1000 €
Petit Escargot	275 €	-	275 €	-
Société d'Histoire	500 €	-	500 €	1000 €
Tarot	378 €	230 €	608 €	663 €
Temps libre	385 €	150 €	535 €	405 €
Théâtre de la Citerne	285 €	-	285 €	431 €
Wintzen'arts	310 €	-	310 €	410 €
Wintz'Tango	480 €	300 €	780 €	941 €

Associations paramunicipales, départementales et nationales

Associations	Subvention de	Subvention sur projet	Total de la	Pour mémoire
--------------	---------------	-----------------------	-------------	--------------

	fonctionnement 2017	2017	subvention 2017	subvention 2016
CMJ	1450 €	-	1450 €	1450 €
Croix rouge	265 €	-	265 €	265 €
Donneurs de sang	445 €	-	445 €	445 €
Ecole de musique	25000 €	-	25000 €	25000 €
Harmonie municipale	7580 €	1000 €	8580 €	7580 €
Scouts et Guides	515 €	-	515 €	515 €
UNC	900 €	-	900 €	900 €
Wintzenheim Echange		15000 €	15000 €	-
Chorale Laurentia	1580 €	-	1580 €	-
Œuvres sociales	9200 €	-	9200 €	10 225 €
Association de Prévention Routière	200 €	-	200 €	200 €
Les Musicales	1500 €	-	1500 €	2000 €
Sillons de Haute Alsace	500 €	-	500 €	500 €

Associations assurant des Délégations de Service public :

Par ailleurs, dans le cadre des Délégations de Service Public pour le centre de loisirs et les activités extrascolaires ainsi que pour le multi-accueil, des subventions ont été déterminées :

Associations	Subventions de fonctionnement 2017
PEP Alsace Activités périscolaires	190 894 €
PEP Alsace Multi-accueil	256.508 €

Associations	Subventions d'équipement 2017
PEP Alsace Activités périscolaires au titre de 2016	12.300 €
PEP Alsace Activités périscolaires au titre de 2017	3.300 €

Associations ayant participé à un projet communal :

« Patinoire de Noël », évènement qui était souhaité ludique et solidaire, a été organisé avec l'aide de 4 associations caritatives : Les Mamans du Cœur, Pat'à Sel, Grandir avec Louise et le Secours Populaire.

Ces associations ont géré la billetterie et la location du matériel à tour de rôle pendant toute la période de Noël. Pour les remercier de leur participation, il est proposé de leur verser une subvention de 300 €.

Associations	Subvention de fonctionnement 2017
Secours Populaire	300 €
Les Mamans du cœur	300 €
Pat' à sel	300 €
Grandir avec Louise	300 €

Mesdames Isabel FREUDENREICH – Frédérique MACQUET - Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS - Adèle HAUMESSER sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Octroie en 2017 les subventions aux associations telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus,
- Décide d'inscrire le crédit correspondant au budget de l'exercice,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Compte de gestion 2016 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.

Il est proposé Le conseil municipal, par 25 voix :

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe de la RMACTW pour l'exercice 2016 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 4 : Extrait du compte de gestion 2015 du budget de la R.M.A.C.T.W

11. Approbation du compte administratif 2016 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il ressort des comptes de 2016 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim les éléments financiers principaux suivants :

Dépenses de fonctionnement : 17 637.86 €
 Recettes de fonctionnement : 137 437.63 € dont excédent 2015 reporté : 61 052.83 €
 soit 119 799.77 € d'excédent total de la section de fonctionnement

Dépenses d'investissement : 6 237.50 €
 Recettes d'investissement : 131 175.65 € dont excédent 2015 reporté : 130 274.29 €
 soit 124 938.15 € d'excédent total de la section d'investissement

L'excédent de clôture cumulé s'établit à 244 737.92 € avec reprise de l'excédent antérieur, soit une augmentation de l'excédent global de 53 410.80 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 février 2017,

Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, par 24 voix pour :

(Monsieur le Maire ne participe au vote et sort de la salle du conseil municipal) :

- Approuve le compte administratif 2016 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 5 : Extrait du compte administratif 2016 de la R.M.A.C.T.W

12. Affectation des résultats de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- 1) Report en section d'investissement recettes – article 001 : 124 938.15 €
- 2) Report en section de fonctionnement recettes – article 002 : 119 799.77 €

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	165 274.29	141 132.83	306 407.12
	Titres de recettes émis*	B	901.36	76 384.80	77 286.16
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	165 274.29	141 132.83	306 407.12
	Mandats émis*	F	6 237.50	17 637.86	23 875.36
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit		5 336.14	58 746.94	53 410.80
RESULTAT	Excédent		130 274.29	61 052.83	191 327.12

31/12/2015 REPORTE	Déficit				
RESULTAT CUMULE 31/12/2016	Excédent Déficit		124 938.15	119 799.77	244 737.92
EXCEDENT DE FINANCEMENT	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR) Excédent Déficit		124 938.15	119 799.77	244 737.92

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 février 2017,

Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Décide d'affecter au budget de l'exercice 2017 comme indiqué ci-dessus les résultats dégagés par la section du compte administratif de l'exercice 2016,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Adoption du budget primitif 2017 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim et de l'augmentation de la redevance

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Actuellement, la régie compte 152 connexions « Abonnés » à 149 € HT, 542 connexions « Redevances » à 95€ HT. Pour mémoire l'évolution du nombre des abonnés depuis 2006 est la suivante :

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'abonnés	981	971	944	898	873	846	812	806	786	752	694

Deux opérations ont modifié la constitution du budget primitif :

- Le Trésorier général a demandé de modifier le procédé d'amortissement des immobilisations. De ce fait, la régie passe d'une dotation aux amortissements annuelle de 50 000 € à 1000 € d'où une économie de 49 000 €.
- Par ailleurs, il a été sollicité une autorisation exceptionnelle pour transférer 100 000 € de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement. Il s'agit d'une demande conjointe auprès de la Direction générale des collectivités locales et de la Direction générale des finances publiques. Par

courrier en date du 29 décembre 2016, une réponse favorable des ministères autorise cette écriture exceptionnelle à prévoir dans le budget primitif 2017.

En 2015, lors du conseil d'exploitation les membres s'interrogeaient sur la pertinence du montant relativement élevé de la tarification « Abonnés » de 149 € HT. Ce tarif était peu compétitif en comparaison des offres des opérateurs de téléphonie.

Au vu de l'amélioration de la situation financière de la régie et de la forte concurrence dans la distribution des réseaux de télévision, il peut être envisagé une réduction de la tarification « Abonnés » en la ramenant à 95 € HT, soit au même tarif que les « Redevances ». En conséquence, il est proposé l'élaboration du budget primitif avec une tarification unique « Abonnés » de 95 € HT en 2017 :

Dépenses de fonctionnement :	107 399.77 €
Recettes de fonctionnement :	282 399.77 € dont reprise excédent 2016 : 119 799.77 €
Dépenses d'investissement :	126 438.15 €
Recettes d'investissement :	126 438.15 € dont reprise excédent 2016 : 124 938.15 €

Du fait des opérations budgétaires exceptionnelles des amortissements et du transfert de l'investissement en section de fonctionnement, le budget est proposé en suréquilibre en section de fonctionnement compte tenu de l'excédent 2016 reporté.

Les travaux d'investissement 2017 ayant été définis par les membres du Conseil d'Exploitation, ils concernent principalement des travaux d'entretien.

Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve le budget primitif 2017 en suréquilibre de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses,
- Fixe un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 6 : Extrait du budget primitif 2017 de la R.M.A.C.T.W

14. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le chemin du « Hengstweg »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Chaque année, la commune, en collaboration avec le syndicat viticole, met en place un plan prioritaire pour la restauration des chemins ruraux.

Pour 2017, il s'avère que l'aménagement du chemin rural dénommé « Hengstweg » doit être réalisé.

Chemin rural majeur dans le réseau viaire du vignoble communal, d'une longueur de 850 mètres, situé entre l'antenne communautaire et la Chapelle des Bois, il présente actuellement des déformations et des arrachements d'enrobés importants pouvant mettre en difficulté les exploitants viticoles.

La nature des travaux pour l'aménagement du chemin peuvent se décomposer de la façon suivante, à savoir :

- Démolition des enrobés dégradés
- Nivellement et compactage du fond de forme
- Mise en œuvre et remplacement d'enrobé
- Compactage
- Balayage et nettoyage

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 50 120,50 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

Subvention de l'Etat - DETR.....	20 048,20 euros H .T
Commune	30 072,30 euros H.T
TOTAL	50 120,50 euros H.T

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de restauration du chemin rural dénommé « Hengstweg » d'un montant prévisionnel de 50 120,50 € H.T,
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux le plus favorable, à savoir 40 % soit 20 048,20 euros H.T,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 7 : Plan de situation du chemin rural du « Hengstweg »

15. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de la chapelle Herzog

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les qualités architecturales indéniables de la Chapelle Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus dite Chapelle Herzog, avec sa chapelle funéraire ont motivé une protection au titre des Monuments Historiques par inscription par arrêté du 6 décembre 1984.

Affichant un style néo-gothique, elle est souvent comparée à la Sainte-Chapelle de Paris dont elle aurait cherché à s'inspirer.

L'édifice souffre depuis quelques années d'un manque d'entretien.

Il s'agit de réaliser les travaux nécessaires pour assurer la conservation de la chapelle Herzog, à la fois élément caractéristique artistique mais aussi culturel, représentant l'époque industrielle florissante de la deuxième moitié du XIXème siècle en Alsace.

Les interventions envisagées concernent la restauration générale de l'édifice ainsi que la restauration des façades et des statues. La consolidation des ouvrages et leur restauration doivent permettre de remettre en valeur naturellement l'édifice.

En 2010, la DRAC a établi un diagnostic de l'édifice et réalisé un premier programme. Elle prévoyait une restauration sur la première travée Est, comprenant les deux contreforts avec Saint Pierre et Saint Jean. Les protocoles d'intervention devaient être clairement établis lors de cette phase avant d'être appliqués sur l'ensemble de l'édifice. Ensuite, dans les phases ultérieures, la chapelle, la sacristie, le caveau et le massif occidental devaient être restaurés.

En 2016, après une mise en concurrence, Jean Luc ISNER, Architecte du Patrimoine, a été désigné comme maître d'œuvre de l'opération. Il est accompagné par Jean Luc SCHICKE, sculpteur. Il a été mandaté pour confirmer les travaux prioritaires sur la base du travail de la DRAC, réaliser un programme, rédiger le dossier de consultation des entreprises et suivre les travaux de restauration.

En collaboration étroite avec les architectes de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, Jean Luc ISNER a établi un avant-projet permettant de réaliser les travaux de restauration en 3 tranches.

Ainsi, la phase expérimentale (tranche ferme) sera réalisée en 2017, et les deux autres phases (Tranches conditionnelles 1 et 2) en 2018 et 2019.

Le projet global représente un budget total évalué à 554.534 € HT comprenant les dépenses en trois tranches :

- Tranche ferme : 99 557 € HT soit 119 468,40€ TTC
- Tranche conditionnelle 1 : 228.323 € HT soit 273 987,60€ TTC
- Tranche conditionnelle 2 : 226 654 € HT soit 271 984,80€ TTC

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a validé l'avant-projet et peut financer le projet à hauteur de 15%.

Plan prévisionnel de financement

Nature des dépenses	Dépenses			Recettes	
	Tranche Ferme	TC 1	TC 2	Origines des ressources	Montant TTC
Travaux					
<u>Phase expérimentale – travée Est</u>					
Restauration des façades	34 081 € HT			Etat-DRAC (15% du HT)	83 180 €
Balustrades	13 058 € HT				
Statutaire	27 700 € HT				
Couverture	4 734 € HT			Région Grand Est (20% du HT)	110 906 €
<u>Tranche 1 : 3 travées Est et 2 travées chœur</u>					
Restauration des façades		87 000 €			
périphérique		7 896 €		Commune- autofinancement	380 389,05 €
Restitution des balustrades		50 866 €			
Statutaire		49 600 €			
Couverture		17 679 €		FCTVA (16,404% du HT)	90 965,75 €
<u>Tranche 2 : 1 travée chœur + 4 travées Ouest</u>					
Restauration des façades			85 088 €		
périphérique			8 880 €		
Restitution des balustrades			50 866 €		
Statutaire			44 700 €		
Charpente couverture			20 959 €		
Total Travaux HT	79 573 € HT	213 041 €	210 493 €		
Etude complémentaire - diagnostic	2.350 € HT				
Maîtrise d'œuvre	15 134 € HT	12 782 € HT	13 661 €		
SPS/...	2 500 € HT	2 500 € HT	2 500 €		
Dépenses HT	99 557 € HT	228.323 € HT	226 654 € HT		

TVA	19 911,40 €	45.664,60 €	45 330,80 €		
Dépenses totales TTC	119 468,40€	273 987,60€	271 984,80€		
Dépenses totales HT	554 534 € HT			Total des ressources	
Dépenses totales TTC	665 440,80 € TTC			665 440,80 € TTC	

Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve l'avant-projet définitif de la restauration de la chapelle Herzog ainsi que sa réalisation,
- Approuve les modalités de financement telles que présentées dans le plan de financement prévisionnel,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières inscrites au plan de financement, et notamment une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 15% des dépenses,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet et à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 8 : Présentation de l'Avant-Projet Définitif de restauration de la Chapelle Herzog

16. Demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour la restauration de la chapelle Herzog

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les qualités architecturales indéniables de la Chapelle Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus dite Chapelle Herzog, avec sa chapelle funéraire ont motivé une protection au titre des Monuments Historiques par inscription par arrêté du 6 décembre 1984.

Affichant un style néo-gothique, elle est souvent comparée à la Sainte-Chapelle de Paris dont elle aurait cherché à s'inspirer.

L'édifice souffre depuis quelques années d'un manque d'entretien.

Il s'agit de réaliser les travaux nécessaires pour assurer la conservation de la chapelle Herzog, à la fois élément caractéristique artistique mais aussi culturel, représentant l'époque industrielle florissante de la deuxième moitié du XIXème siècle en Alsace.

Les interventions envisagées concernent la restauration générale de l'édifice ainsi que la restauration des façades et des statues. La consolidation des ouvrages et leur restauration doivent permettre de remettre en valeur naturellement l'édifice.

En 2010, la DRAC a établi un diagnostic de l'édifice et réalisé un premier programme. Elle prévoyait une restauration sur la première travée Est, comprenant les deux contreforts avec Saint Pierre et Saint Jean. Les protocoles d'intervention devaient être clairement établis lors de cette phase avant d'être appliqués sur l'ensemble de l'édifice. Ensuite, dans les phases ultérieures, la chapelle, la sacristie, le caveau et le massif occidental devaient être restaurés.

En 2016, après une mise en concurrence, Jean Luc ISNER, Architecte du Patrimoine, a été désigné comme maître d'œuvre de l'opération. Il est accompagné par Jean Luc SCHICKE, sculpteur. Il a été mandaté pour confirmer les travaux prioritaires sur la base du travail de la DRAC, réaliser un programme, rédiger le dossier de consultation des entreprises et suivre les travaux de restauration.

En collaboration étroite avec les architectes de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, Jean Luc ISNER a établi un avant-projet permettant de réaliser les travaux de restauration en 3 tranches.

Le projet global représente un budget total évalué à 554.534 € HT comprenant les trois tranches de réalisation. Le début des travaux est prévu en juin 2017.

La Région Grand Est, dans le cadre de son action culturelle, a développé une politique d'intervention en faveur du patrimoine protégé et subventionne à hauteur de 20% maximum ce type d'action. Le projet de restauration de la chapelle Herzog s'intègre dans cet objectif.

Plan prévisionnel de financement

Nature des dépenses	Dépenses			Recettes	
	Tranche Ferme	TC 1	TC 2	Origines des ressources	Montant HT
Travaux					
<u>Phase expérimentale – travée Est</u>					
Restauration des façades	34 081 € HT			Etat-DRAC (15% du HT)	83 180 €
Balustrades	13 058 € HT				
Statutaire	27 700 € HT				
Couverture	4 734 € HT			Région Grand Est (20% du HT)	110 906 €
<u>Tranche 1 : 3 travées Est et 2 travées chœur</u>					
Restauration des façades périphérique		87 000 €		Commune-autofinancement	360 448 €
Restitution des balustrades		7 896 €			
Statutaire		50 866 €			
Couverture		49 600 €			
		17 679 €			
<u>Tranche 2 : 1 travée chœur + 4 travées Ouest</u>					
Restauration des façades périphérique			85 088 €		
Restitution des balustrades			8 880 €		
Statutaire			50 866 €		
Charpente couverture			44 700 €		
			20 959 €		
Total Travaux HT	79 573 € HT	213 041 €	210 493 €		
Etude complémentaire - diagnostic	2 350 € HT				
Maîtrise d'œuvre	15 134 € HT	12 782 € HT	13 661 €		
SPS/...	2 500 € HT	2 500 € HT	2 500 €		
Dépenses HT	99 557 € HT	228.323 € HT	226 654 € HT		
TVA	19 911,40 €	45.664,60 €	45 330,80 €		

Dépenses totales TTC	119 468,40€	273 987,60€	271 984,80€	Dépenses totales HT	554 534 € HT
Dépenses totales HT	554 534 € HT				
Dépenses totales TTC	665 440,80 € TTC				

Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve l'avant-projet définitif de la restauration de la chapelle Herzog ainsi que sa réalisation,
- Approuve les modalités de financement telles que présentées dans le plan de financement prévisionnel,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières inscrites au plan de financement, et notamment une subvention au taux le plus favorable soit 20% des dépenses HT maximum, auprès de la Région Grand Est,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet et à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 8 : Présentation de l'Avant-Projet Définitif de restauration de la Chapelle Herzog

17. Lancement de la procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil « pom' de reinette »

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

L'accueil des enfants de moins de quatre ans est assuré par le multi-accueil Pom' de Reinette situé au 9, rue Herzog à Logelbach.

Cette structure a une capacité d'accueil de 43 places incluant une offre d'accueil régulier et occasionnel.

La structure reçoit les enfants de Wintzenheim, Logelbach, La Forge et, en fonction des places restantes, ceux venant des localités voisines.

La Ville de Wintzenheim a confié par délibération du 7 décembre 2012 la gestion du multi-accueil aux PEP Alsace pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Il s'agit de renouveler la délégation de service public pour l'accueil des moins de quatre ans en conservant le même niveau de service que celui proposé actuellement.

Le contrat expire le 31 décembre 2017 et il est proposé d'engager une nouvelle procédure de délégation de service public, conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le recours à la délégation de service public comme mode de gestion présente en particulier les avantages suivants :

- la maîtrise du service et le contrôle de la collectivité à travers le cahier des charges et la contrainte de service inhérente à la délégation de service public ;
- la rationalité du projet : parce qu'il exploite le service à ses risques et périls et qu'il puise l'essentiel de ses ressources dans les redevances versées par les usagers et par la Caisse d'Allocations Familiales, le délégataire porte une attention particulière à la maîtrise des charges ;
- la qualification et le savoir-faire requis pour l'exploitation du service, le délégataire étant choisi au vu de ses garanties professionnelles après mise en concurrence.

Le mode de gestion déléguée du service public permettra donc à la collectivité de bénéficier de l'expérience et de la compétence d'un délégataire, contribuant ainsi à garantir un service de qualité. Dans le contrat d'affermage, l'ouvrage est mis à la disposition du fermier par la collectivité ; celui-ci assure l'exploitation du service en se rémunérant sur l'usager, en assume le risque d'exploitation et prend en charge les investissements nécessaires à l'exploitation.

Le délégataire aura l'obligation de reprendre les personnels sous statut de droit privé, employés dans le cadre de l'actuelle délégation de service public et ce conformément à l'article L1224-1 du Code du travail.

Le contrat de délégation prendra effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de cinq ans.

Les caractéristiques de la délégation sont détaillées dans le rapport présentant le service délégué en annexe.

Il est donc proposé de conserver la délégation de service public comme mode de gestion de l'accueil des enfants de moins de quatre ans.

Cette délibération sera suivie d'un appel public à candidatures puis d'une phase de recueil de propositions auprès des candidats qui auront été admis à présenter une offre.

Les offres seront examinées par la commission de délégation de service public. Le contrat fera ensuite l'objet d'une négociation libre avec un ou plusieurs organismes admis à négocier. Au terme de cette procédure, il sera ensuite proposé au conseil municipal de se prononcer sur le choix définitif du candidat et le contenu du contrat.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'une délégation de service public pour la gestion par voie d'affermage pour assurer le fonctionnement du multi-accueil Pom' de reinette,
- Décide du lancement d'une délégation de service public relative à la gestion du multi-accueil Pom' de Reinette selon les caractéristiques présentées dans le rapport joint,
- Décide de mettre en œuvre la procédure de publicité prévue par l'article R. 1411-1 du code général des collectivités territoriales pour la gestion du multi-accueil Pom' de Reinette,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la sélection du délégataire, notamment l'appel à candidatures, le recueil des candidatures et des offres et leur examen par la Commission de délégation de service public ainsi que la préparation du choix du délégataire à soumettre ultérieurement au conseil municipal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 9 : Rapport présentant les caractéristiques du service délégué pour la gestion du multi-accueil Pom' de Reinette

18. Complément aux modalités d'application du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a délibéré le 16 décembre 2016 et le 3 février 2017 pour mettre en place les modalités d'application du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.). A ces dates, les textes d'application n'intégraient pas les adjoints techniques et les agents de maîtrise.

Il s'agit ainsi d'intégrer les régimes indemnitaires de ces deux cadres d'emploi dans le R.I.F.S.E.E.P.

➤ **Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**

Le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupes de fonctions		Montants plafonds IFSE	Montant plafond IFSE proposé	Montants plafonds CIA	Montant plafond CIA proposé
Groupe 1	<i>Référent d'un service</i>	11340	10000	1260	1000
Groupe 2	<i>Expertise et/ou savoir-faire spécifique / sujétions spéciales</i>	10800	8500	1200	800
Groupe 3	<i>Agents de terrain / agent spécialisé</i>	10800	7000	1200	750

➤ **Cadre d'emplois des agents de maîtrise**

Le cadre d'emploi des agents de maîtrise est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupes de fonctions		Montants plafonds IFSE	Montant plafond IFSE proposé	Montants plafonds CIA	Montant plafond CIA proposé
Groupe 1	<i>Référent d'un service</i>	11340	11000	1260	1200
Groupe 2	<i>Expertise et/ou savoir-faire spécifique / sujétions spéciales</i>	10800	8500	1200	800
Groupe 3	<i>Agents de terrain / agent spécialisé</i>	10800	7000	1200	750

Vu l'avis favorable du Comité technique du 22 février 2017,

Le conseil municipal par 2 voix contre et 25 voix pour :

- Dit que les délibérations du 16 décembre 2016 et du 3 février 2017 mettant en place les modalités d'application du RIFSEEP s'appliquent aux cadres d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise,
- Abroge les autres précédentes délibérations sur le régime indemnitaire de ces cadres d'emplois,
- Adopte les groupes de fonctions correspondant aux adjoints techniques et aux agents de maîtrise tels que présentés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19. Adoption du tarif de location du club house de football à Saint Gilles et du chalet communal à la Forge

Rapporteur : Daniel LEROY

La commune est propriétaire de deux bâtiments, à savoir le chalet situé à La Forge et de club house situé à côté du terrain de football à Saint Gilles.

Il s'avère que ces deux bâtiments sont très demandés pour de la location. Il s'agit de déterminer un tarif afin de pouvoir les intégrer au patrimoine communal et les louer.

Il est proposé de fixer le tarif à 180 € charges comprises pour un week end.

Le conseil municipal par 2 voix contre et 25 voix pour :

- Fixe un tarif de 180 € charges comprises pour un week end chalet situé pour le chalet communal de La Forge et le club house situé à côté du terrain de football à Saint Gilles à partir du 1^{er} avril 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

20. Informations diverses

- **Autorisations d'urbanisme** : Benoît FREYBURGER

GRIMMER ARTISAN CHOCOLATIER – M. GRIMMER Victor : modification de façades, 61 route de Colmar

M. FAIVRE Gilbert : construction d'une maison de 4 logements + création de 2 logements dans maison existante, 31 rue Feldkirch

SCI KANEL – Mme NICOLAZZI Anne : création d'un cabinet d'ostéopathie et kinésithérapeute en plein pied, 1 rue du Lauenstein

M. MATHIEU Vincent : réhabilitation d'un bâtiment existant (ancienne écurie/grange) en pavillon d'habitation et démolition partielle de la couverture de la remise accolée, 43 rue du Docteur Paul Pflimlin

LINGERIE SIPP – M. SIPP Daniel : installation d'enseigne, 2 route de Turckheim – LOGELBACH

M. ESCHBACH Jean-Marie : remplacement d'une clôture, 15 rue des Tulipes

M. EICHHOLTZER Roland : création d'une pergola sur une terrasse existante, 17 rue des Bleuets

M. NICOLLET Eric : remplacement et modification des fenêtres et mise en place d'un garde-corps, 16 rue de Turckheim

- **Manifestations** : Daniel LEROY

FEVRIER 2017		
26	16 h à 17 h	Théâtre d'improvisation de l'Espace d'animations Arthuss – auditorium de l'Arthuss

MARS 2017		
01	20 h	Spectacle de Patrick LABICHE – auditorium de l'Arthuss
03–04 et 05		Audition de l'Ecole de musique et de danse et conférence le 4 – auditorium de l'Arthuss
11	20 h 30	Concert annuel de l'Harmonie municipale Hohlandsbourg – église de Logelbach
11 et 12	9 h à 17 h	Improvisation théâtrale – Espace d'animations de l'Arthuss – auditorium de l'Arthuss
18 et 19		Brocante – halle des fêtes
22	19 h	Audition de violon de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
23	18 h	Réunion avec les associations pour la journée citoyenne – salle 1 à l'Arthuss
25		Marché de Pâques de l'Ecole Mathias Grünewald de Logelbach
25	20 h	Soirée des Copains d'abord avec un show d'un humoriste international belge Alain POSTURE « Et pis c'est tout !!... » - halle des fêtes
25		Evaluations de piano de l'Ecole de musique et de danse de Wintzenheim – auditorium de l'Arthuss
27	19 h à 21 h	Audition de chant de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
28	18 h	Réunion d'information sur la journée citoyenne – salle 1 de l'Arthuss
31		Représentation du Théâtre de la Citerne

AVRIL 2017		
01 et 02		Représentations du Théâtre de la Citerne – salle Laurentia
01	9 h à 21 h 30	Présentation des travaux de l'atelier de théâtre du Collège Prévert (Mme LIQUIER) – auditorium de l'Arthuss
01 et 02	13 h à 18 h 9 h à 17 h	Bourse aux livres de l'APAPH – halle des fêtes
01	20 h 30	Concert des Amis de la Chapelle Herzog église de Logelbach
02	11 h à 12 h	Concert des adultes de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
02	16h	Concert de l'Harmonie Colmarienne – église Saint-Laurent
02	16h à 17h	Théâtre d'improvisation de l'Espace d'animations Arthuss – auditorium de l'Arthuss
05	20 h	Comédie lyrique de Cie SORELLA – auditorium de l'Arthuss
07	14h à 19h	Marché de Pâques – halle des fêtes
08 et 09	10h à 19h	
07 au 09		Exposition de peinture du Groupe BAUMANN – hall de l'Arthuss
AVRIL 2017		
11	18 h	Réunion d'information sur la journée citoyenne – salle Ungerer
12	15 h	Spectacle de la Cie Okkio – auditorium de l'Arthuss
13	18 h	Réunion d'information sur la journée citoyenne – chalet de l'APP
13	19 h	Remise des prix des maisons fleuries – salle Laurentia
14	8 h à 12 h	Vente de poissons et pêche de l'APP – étangs du Vallon d'Aspach
22 et 23		2 ^{ème} Salon du Bien-Etre « Zen Vitamines » - halle des fêtes
23		1 ^{er} tour des élections Présidentielles – gymnase scolaire – Arthuss – gymnase Ungerer et chalet APP

29		Marché aux fleurs – place et halle des fêtes
29 et 30	14 h à 17 h 9 h à 17 h	Bourse aux vélos et aux jouets des Scouts et Guides de Wintzenheim – halle des fêtes

- Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Fait à Wintzenheim le 28 février 2017,

Le Maire,
Serge NICOLE